

Scannez-moi
Pour + d'info



RNCP MASAF : 38857 (05/04/2024)

NSF : 214

Fiche ROME : A1203

CONDITIONS D'ADMISSION

- Avoir moins de 30 ans
(pas de limite d'âge pour les personnes en situation de handicap)
- Avoir signé un contrat d'apprentissage
- Être titulaire d'un baccalauréat ou d'un diplôme équivalent*

* Dérogation possible : nous consulter

Les + de la formation

- Immersion professionnelle et acquisition d'une expérience de terrain avec l'alternance
- Flexibilité des parcours grâce à l'individualisation et semestrialisation
- EIL 2.0 : Découverte des dernières innovations : drone, appli connectées, IA appliquée à l'aménagement paysager



PAR APPRENTISSAGE

Devenir un expert dans la création et la gestion des espaces verts

Acquérir les compétences nécessaires pour encadrer des travaux de conception et l'entretien des espaces verts dans une logique de développement durable.

AU PROGRAMME

- Analyses Piloter des équipes sur des chantiers d'aménagements paysagers
- Créer, entretenir et réhabiliter des espaces verts intégrant les enjeux environnementaux
- Gérer un projet paysager dans ses aspects techniques, économiques et organisationnels
- Concevoir et adapter des aménagements aux besoins des clients et aux contraintes du territoire



CALENDRIER / DURÉE DE LA FORMATION

2 ans
soit 3214h

5 semaines/an
de congés payés

700h/an en centre (20 semaines)

907h/an en entreprise (26 semaines)



MOYENS PÉDAGOGIQUES

- Visites techniques auprès des acteurs de la filière paysagère audoise
- Chantiers pédagogiques et travaux pratiques chez les collectivités partenaires

MODALITÉS D'ÉVALUATION ET VALIDATION DU DIPLÔME

Le diplôme du BTSa Aménagements paysagers est constitué de 8 blocs de compétences.

- Formation semestrialisée. Validation de 4 semestres
- 100% contrôle continu

RÉFÉRENTIEL DU DIPLÔME

Modules d'enseignements généraux :

- S'inscrire dans le monde d'aujourd'hui
- Construire son projet personnel et professionnel
- Communiquer dans des situations et des contextes variés

Modules d'enseignements professionnels :

- Organiser le travail des équipes pour des chantiers d'aménagement paysager
- Gérer la végétation des aménagements paysagers dans un contexte de transition écologique
- Gérer les ouvrages et les réseaux des aménagements paysagers
- Assurer la gestion technico-économique de chantiers
- Elaborer un projet d'aménagement paysager

Le référentiel du diplôme disponible sur le site Chlorofil.fr :

<https://chlorofil.fr/diplomes/secondaire/btsa/ap/ap-2024>

FINANCEMENT ET RÉMUNÉRATION

Le coût de la formation est pris en charge par l'OPCO du secteur
Votre rémunération est calculée en fonction de votre âge et de votre niveau de formation
Contactez-nous pour plus d'information.

APRÈS LA FORMATION

Poursuite d'études

- Licence professionnelle (conception, gestion, entretien) dans le cursus LMD (licence, master, doctorat)
- École d'ingénieur spécialité paysage
- École Supérieure d'architecture des jardins (sur concours)
- Classe préparatoire ATS
- Certificats de Spécialisation

Débouchés métiers

- Chef d'équipes entretien espaces verts
- Jardinier-paysagiste
- Ouvrier hautement qualifié



Cette formation est accessible aux personnes en situation de handicap
Un Référent Handicap est présent sur le Campus.

Rejoignez-nous dès maintenant !

Lycée Martin Luther King
Avenue des Etangs
11 100 NARBONNE
04 68 41 36 39

cfa.aude@educagri.fr
www.campusterreetnature.fr
@fpca11 sur    

